

Département d'Ille et Vilaine Mairie de St SENOUX 35580	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT SENOUX
MEMBRES En exercice : 13 Présents: 12 Votants : 13 Pouvoir : 1 DATES Convoc.: 25/05/2010 Affich. : 25/05/2010	Séance du 31 mai 2010 L'an deux mil dix, le trente et un mai, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAVAUD Bernard, Maire. <u>Présents:</u> Mmes GALIPOT, GESNYS, MEREL, ZAID MM. GAVAUD Bernard, Maire, CAPITAINÉ, CORMIER, COUTO, LANDAIS PAVOINE, RIMASSON, THEZE. Absent excusé : M PROVOST Patrice a donné pouvoir à M. CORMIER Jean-Pierre. Nadia ZAID a été élue secrétaire de séance.

36-10 Rentrée Scolaire 2010 : modifications des horaires scolaires,

Suite à la mise en place d'une demi heure supplémentaire sur le temps du midi, les horaires scolaires vont être modifiés à compter de la rentrée scolaire 2010.

Les nouveaux horaires vont être:

08H30-11H30

13H30-16H30

De plus, afin de renforcer l'encadrement sur ce temps du midi, Monsieur le Maire souhaite proposer à l'ASEM de l'Ecole Privée d'effectuer l'accompagnement et la surveillance du restaurant scolaire. Un recrutement en tant que non titulaire serait donc envisagé.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne :

-un avis favorable aux modifications des horaires scolaires à compter de la rentrée scolaire 2010

-un accord de principe pour proposer à l'ASEM de l'Ecole Privée d'effectuer l'accompagnement et la surveillance sur le temps du midi.

37-10 Terrain de football : devis main courante et matériel sportif

Une consultation a été effectuée pour le remplacement de la main courante du terrain de football et pour l'achat de matériel sportif.

Les offres sont les suivantes :

Sociétés	Main Courante			Matériel Sportif			Total HT
	Fourniture	Pose		But Hand	But Basket	But transportable Football	
CAMMA SPORT (Plélan Le Grand)	7 228.00	6 825.00		290.20	1 066.20	1 345.74	16 620.04
				5 % de remise			
SPORT NATURE (Beignon)	5 924.30	2 932.50	Contrôle conformité offert	209.60	892.20	1 082.60	11 041.20
SCA (Etelles)	5 565.00	3 435.00		320.00	1 100.40	1 112.80	11 279.88
				10% de remise			
EPS (La Guerche de Bretagne)	6 616.00	4 711.00		192.50	737.05	1 058.49	13 315.04

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition de Sport Nature de Beignon pour un montant de 11 041.20€HT et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

38-10 Terrain de football : Fédération Française de Football : demande de subvention

L'acquisition d'une nouvelle main courante pour le terrain des sports et d'un but de football transportable peut être subventionné par la Fédération Française de Football.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses :

Acquisition Main courante
et But Football transportable : 9 939.40€HT
Total : 11 887.52€TTC

Recettes :

FFF 35 : 4 969.70€
Autofinancement : 6 917.82€
Total : 11 887.52€TTC

39-10 PATA 2010 : choix de l'entreprise

Une consultation a été effectuée pour le point à temps (PATA) 2010.

Les différentes propositions sont les suivantes :

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
Pompéi TP (Concoret)	14 566.00	17 420.94
SCREG OUEST	12 000.00	14 352.00

(Noyal Sur Vilaine)		
SERENDIP Travaux (Bagner -Pican)	12 800.00	15 308.80
Parc Départemental (Noyal Chatillon Sur Seiche)		18 670.00
CTP CHAZE (Craon)	12 950.00	15 488.20

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition de SERENDIP Travaux de Baguer-Pican pour un montant de 12 800.00€ HT (15 308.80€TTC) et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

40-10 Plan de mise en accessibilité des établissements recevant du public et de la voirie : compte rendu

Vu la décision de réaliser un plan de mise en accessibilité des établissements recevant du public et de la voirie lors du Conseil Municipal du 25 janvier 2010, il a été remis le diagnostic effectué par ETCI.

Suite à la présentation par Monsieur le Maire, après délibération et à l'unanimité, le plan de mise en accessibilité des établissements recevant du public et de la voirie de la commune de Saint-Senoux est approuvé.

41-10 Droit de préemption urbain

Le Conseil Municipal est informé que Maître LE COULS/TROUVELOT de Bain de Bretagne a adressé une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) pour un bien situé rue des Bâteliers cadastré WB n°4.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal renonce à exercer son droit de préemption sur ce bien.

42-10 Salle Glenmor : remboursement

Suite à une location de salle par Mm LARGOIS, une porte a été détériorée. Le coût du changement de la porte est de 111.84€.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à encaisser le versement effectué par Mme LARGOIS.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à encaisser le versement de 111.84 € de Mme LARGOIS pour le remplacement de la porte de la Salle Glenmor.

*L'ordre du jour étant terminé, la séance a été levée à 21h30
Prochain Conseil Municipal le lundi 28 juin 2010*